Département du Tarn
DGA des Mobilités, de l'Aménagement Durable, de l'Environnement
Direction des Routes

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Fourniture et pose de signalisation directionnelle et fourniture de signalisation temporaire pour le Département du Tarn

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	**20260056**
Date limite de remise des plis	**26/11/2026 à 12:00**

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département du Tarn
DGA des Mobilités, de l'Aménagement Durable, de l'Environnement - Direction des Routes
Représentant : Christophe RAMOND Président du Conseil départemental du Tarn
Adresse : 35 Lices Georges Pompidou
81013 ALBI
Site internet : https://www.tarn.fr
Profil acheteur : https://tarn.marches-publics.info

- **Contexte – Politique d'achats responsables :**

Le présent marché s'inscrit dans le cadre de la politique d'achats responsables du pouvoir adjudicateur.
À ce titre, les candidats sont informés de l'existence du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de la collectivité, approuvé en assemblée plénière en date du 27 juin 2025, et consultable à l'adresse suivante : https://www.tarn.fr

Ce document présente les orientations stratégiques poursuivies par la collectivité en matière d'achats responsables, en particulier :

- L'amélioration de la performance des achats, intégrant une approche en coût global ;
- La prise en compte des considérations sociales, telles que l'insertion, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et les enjeux de santé-sécurité ;
- La réduction des impacts environnementaux, à travers la diminution de l'empreinte carbone et l'intégration des principes d'économie circulaire.

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture et pose de signalisation directionnelle et fourniture de signalisation temporaire pour le Département du Tarn**

Fourniture et pose de signalisation directionnelle et fourniture de signalisation temporaire pour le Département du Tarn

Code CPV	Libellé CPV
34992200-9	Panneaux de signalisation routière

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Fourniture et pose de signalisation directionnelle et fourniture de signalisation temporaire pour le Département du Tarn
Acheteur	Département du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, Président du Conseil départemental du Tarn
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Département du Tarn
Durée	48 Mois – reconductible **3** fois par période de 12 mois
Développement	Clause sociale – Clause environnementale

durable	
Pénalités de retard	Forfait de 1000 €
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots. Les montants s'entendent toutes reconductions comprises, le cas échéant :

Objet
Lot n°1 Fourniture et pose de signalisation directionnelle - montant maximum 1 100 000,00 € HT (toutes reconductions comprises) (CPV 34992200-9 : Panneaux de signalisation routière)
Lot n°2 Fourniture de signalisation temporaire - montant maximum 500 000,00 € HT (toutes reconductions comprises) (CPV 34992200-9 : Panneaux de signalisation routière)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Déroulé de la procédure :**

Publication de la consultation
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles
Classement des offres et attribution du contrat
Information des candidats non retenus
Signature et notification du contrat

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://tarn.marches-publics.info

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE) par lot
- Bordereau de prix unitaire (BPU) par lot
- Cadre de réponse technique, environnemental et social par lot

- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Détail quantitatif estimatif (DQE) par lot

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Modalités de financement et répartition des paiements**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.
- Mode de Financement sur fonds propres.
- Mode de paiement : mandat administratif.

L'acte d'engagement et les actes spéciaux éventuels indiquent ce qui doit être réglé respectivement :
- au titulaire et à ses sous-traitants le cas échéant ;
- au mandataire, ses cotraitants et leurs sous-traitants le cas échéant.

Il est précisé que :
- en cas de groupement solidaire, le paiement sera effectué sur un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire ;
- en cas de groupement conjoint mandataire solidaire, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, celui-ci devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Clause sociale :**

L'attention des candidats est attirée sur la mise en œuvre d'éléments à caractère social, permettant l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles, dans les conditions d'exécution du marché, en application de l'article L2112-2 du Code de la commande publique et définis à l'article 6.3 du CCAP.

Lot	Nombre d'heures d'insertion
Lot n°1 Fourniture et pose de signalisation directionnelle	35 heures par an

La facilitatrice des clauses sociales du Département du Tarn (contact ci-dessous) se tient à la disposition des entreprises pour les informer des modalités de mise en oeuvre de la clause d'insertion.

Emilie COSTA
Département du Tarn
Service de l'Insertion et du Développement Territorial
Tel : 05.67.89.62.62
Mail du service : clauses-sociales@tarn.fr

Une offre qui ne satisfera pas cette condition sera irrégulière au titre de l'article L2152-2 du Code de la commande publique pour non-conformité aux documents de la consultation.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://tarn.marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département du Tarn
Service des Marchés
81013 ALBI Cedex 9

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique.
Cette signature sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.
Toutefois, il est précisé que la signature électronique apposée dès le dépôt de l'offre est fortement recommandée en privilégiant le format PAdES.

Si le candidat fait le choix d'une signature électronique, il doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne " eIDAS " du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format : XAdES, CAdES ou PAdES

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) incluant les moyens humains et techniques et le chiffre d'affaire
Attestation assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en vigueur sur l'année en cours.
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales. Cette attestation doit dater de moins de 6 mois.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise, datant de moins de 6 mois.
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion, datant de moins de 3 mois.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus des éléments renseignés à l'acte d'engagement :
- le formulaire DC4 ;
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE) par lot	dûment daté et signé
Bordereau de prix unitaire (BPU) par lot	dûment renseigné
Cadre de réponse technique, environnemental et social par lot	dûment renseigné
Catalogue fournisseur (Tout moyen permettant de consulter ce catalogue tarif public)	Tout moyen permettant de consulter le catalogue tarif public
Détail quantitatif estimatif (DQE) par lot	dûment renseigné

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants

peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Les formats des documents autorisés sont les suivants : Traitement de texte (.doc, .rtf), Tableur (.xls), Diaporama (.ppt), Format Acrobat (.pdf), Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), Autocad lecture seule. Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus.

Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, **et comporter** :



- au maximum **80** caractères **(sans accents et sans caractères spéciaux) pour le chemin complet de l'arborescence déposée ;**
- 3 niveaux de dossiers maximum, à savoir :
 - dossier ;
 - sous-dossier ;
 - sous-sous-dossier ;
- le nom du fichier avec son extension (.doc ; .pdf. …)

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :
Lot n°1 Fourniture et pose de signalisation directionnelle :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

Lot n°2 Fourniture de signalisation temporaire :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :
Lot n°1 Fourniture et pose de signalisation directionnelle :

Critère	Complément
1. Valeur technique (50 points)	L'analyse de la valeur technique s'appuiera sur les éléments fournis par le candidat (Cf article contenu des plis)
- Sous-critère 1: Adéquation du processus organisationnel avec les attendues du marché à compter du traitement du bon de commande jusqu'à la pose (20 pts)	Adéquation du processus organisationnel avec les attendues du marché à compter du traitement du bon de commande jusqu'à la pose
- Sous-critère 2: Processus de qualité et de conformité à la livraison des fournitures incluant la pose et modalités de suivi et de gestion des intervenants (Modalités de conditionnement, emballage (20 pts)	Processus de qualité et de conformité à la livraison des fournitures incluant la pose et modalités de suivi et de gestion des intervenants (Modalités de conditionnement, emballage)
- Sous-critère 3: Optimisation des délais d'intervention en délai standard et délai d'urgence (10 pts)	Optimisation des délais d'intervention en délai standard et délai d'urgence
2. Prix (40 points)	Le prix est jugé au travers du détail estimatif. La notation sera obtenue à partir de la formule de calcul suivante : Note = YY x (prix de l'offre la moins disante/ prix de l'offre notée)
3. Performances en matière de protection de l'environnement (5 points)	Le candidat présentera dans le cadre de réponse technique environnemental et social, les caractéristiques des produits proposés ainsi que les mesures et actions qu'il prévoit de mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché. Le candidat précisera notamment : • la part de matières recyclées entrant dans la fabrication des produits proposés, en indiquant, lorsque ces informations sont disponibles, le taux de matières recyclées par type de produit ; • la durabilité et la résistance des équipements, notamment leur résistance aux intempéries, aux UV et à la corrosion, ainsi que tout élément permettant d'apprécier leur durée d'utilisation ; • les possibilités de réparation, de remplacement partiel des composants et de réemploi des équipements proposés ; • les dispositions et moyens permettant de limiter l'exposition des travailleurs aux risques liés aux interventions à proximité de la circulation.
4. Critère social (5 points)	Le candidat présentera dans le cadre de réponse technique environnemental et social:

Critère	Complément
	• les caractéristiques ou solutions ergonomiques permettant de limiter les ports de charges, les postures contraignantes et les efforts physiques, ainsi que les risques de coupure, de pincement ou de chute lors des opérations de manutention, de pose ou de dépose ; Le candidat apporte, lorsque cela est possible, les éléments permettant de justifier les performances annoncées : fiches techniques, données fabricants, certifications, notices ou tout autre document pertinent.

Lot n°2 Fourniture de signalisation temporaire :

Critère	Complément
1. Valeur technique (40 points)	L'analyse de la valeur technique s'appuiera sur les éléments fournis par le candidat (Cf article contenu des plis)
- Sous-critère 1: Adéquation du processus organisationnel avec les attendues du marché à compter du traitement du bon de commande jusqu'à la fourniture (15 points)	Adéquation du processus organisationnel avec les attendues du marché à compter du traitement du bon de commande jusqu'à la fourniture
- Sous-critère 2: Processus de qualité et de conformité à la livraison des fournitures et modalités de suivi du transport (15 points)	Processus de qualité et de conformité à la livraison des fournitures et modalités de suivi du transport
- Sous-critère 3: Optimisation des délais d'intervention en délai standard et délai d'urgence (10 points)	Optimisation des délais d'intervention en délai standard et délai d'urgence
2. Prix (50 points)	Le prix est jugé au travers du détail estimatif. La notation sera obtenue à partir de la formule de calcul suivante : Note = YY x (prix de l'offre la moins disante/ prix de l'offre notée)
3. Performances en matière de protection de l'environnement (5 points)	Le candidat présentera dans le cadre de réponse technique environnemental et social, les caractéristiques des produits proposés ainsi que les mesures et actions qu'il prévoit de mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché. Le candidat précisera notamment : • la part de matières recyclées entrant dans la fabrication des produits proposés, en indiquant, lorsque ces informations sont disponibles, le taux de matières recyclées par type de produit ; • la durabilité et la résistance des équipements, notamment leur résistance aux intempéries, aux UV et à la corrosion, ainsi que tout élément permettant d'apprécier leur durée d'utilisation ; • les possibilités de réparation, de remplacement partiel des composants et de réemploi des équipements proposés ;

Critère	Complément
4. Critère social (5 points)	Le candidat présentera dans le cadre de réponse technique environnemental et social: • les caractéristiques ou solutions ergonomiques permettant de limiter les ports de charges, les postures contraignantes et les efforts physiques, ainsi que les risques de coupure, de pincement ou de chute lors des opérations de manutention; Le candidat apporte, lorsque cela est possible, les éléments permettant de justifier les performances annoncées : fiches techniques, données fabricants, certifications, notices ou tout autre document pertinent.

Le Cadre de Réponse Technique, Environnemental et Social est le seul et unique document attendu et acceptable pour apprécier l'offre du candidat. En cas de non-respect de la remise de ce document un retrait d'un point sera appliqué sur la note globale.

Un retrait d'un point sera appliqué sur la note globale en cas de non-respect du nombre maximum de pages exigé pour le cadre de réponse technique, environnemental et social (15 pages maxi)

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire, le cas échéant, le (les) co-traitant(s) ou le (les) sous-traitant(s) doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Liste nominative des travailleurs étrangers	Liste nominative actualisée des travailleurs étrangers employés pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D.8254-2 à D.8254-5 du Code du travail. Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
RIB	Relevé d'Identification Bancaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur, à l'adresse suivante : https://tarn.marches-publics.info

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Toulouse
68, rue Raymond IV
31000 Toulouse
Téléphone : 0562735757
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Télécopie : 0562735740

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpd@tarn.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021